

## **RAPPORT N° 65**

### **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF - ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS 2023-2026**

**Nous votons contre cette délibération, pour les raisons suivantes :**

**Dans l'avenant de la convention avec la CAF, la ville de Jouy-en-Josas présente un projet de déménagement d'une crèche associative (l'association PERA) dans le bâtiment scolaire du Parc de Diane. Ce projet n'a pas été présenté préalablement à la population, ni aux parents d'élèves. Il n'a jamais été validé par le Conseil Municipal non plus. Il s'agit d'une initiative de la majorité municipale, qui ne répond pas au diagnostic effectué par l'organisme ESPELIA qui a été présenté avant l'été et qui a représenté un coût pour la collectivité, et cela contrairement à ce qui est indiqué dans le document. Aucune urgence ne justifie par ailleurs une telle opération, que la majorité souhaite réaliser au cours des dix prochains mois, car les locaux dans lesquels se situe la crèche actuellement ne sont pas encore en passe d'être fermés, mais ce déménagement en revanche, s'il devait se faire, représenterait un coût de plus de 500 000€ pour la municipalité et impliquerait le redimensionnement de l'école en réduisant l'espace d'accueil des élèves des écoles maternelle et élémentaire. Nous rappelons que l'école du Parc de Diane, rénovée il y a environ 10 ans pour un montant de plus de 6 millions d'euros pour la collectivité, est la seule de la ville à répondre parfaitement aux attentes de l'éducation nationale en matière d'accueil pour les activités sportives et physiques, étant l'unique établissement scolaire disposant de salles de motricité en intérieur pour les élèves. Ces salles sont destinées à disparaître en cas d'aménagement de la crèche. D'autres arguments présentés par les directeurs des écoles au sujet de la potentielle dangerosité du partage de la structure scolaire avec une crèche dans les conditions proposées par la ville ont été soulevés et n'ont pas été entendus. Au-delà de l'aspect financier démesuré de l'opération - alors que, nous tenons à le rappeler, il y a 2 ans la majorité municipale a fait voter en conseil municipal une délibération pour confier une étude de faisabilité de travaux de rénovation du bâtiment communal dans lequel se situe l'actuelle crèche associative, à l'organisme Soliha, au motif qu'elle n'avait pas les moyens financiers d'assurer ces travaux de rénovation pourtant obligatoires par elle-même, et Soliha prendra la gestion de ce bâtiment sur une période de 30 ans, si et seulement si l'étude proposée est acceptée par le conseil municipal, et à ce jour nous n'avons pas encore vu l'ombre du résultat d'une étude - donc au delà de ceci, nous soulignons le risque très important que l'école puisse être fermée à terme, et ainsi que l'attractivité des quartiers du Parc de Diane et du Val d'Albian soit lourdement et négativement impactée.**

**Merci de m'avoir écoutée.**